





















































































































































## D- Les passerelles

La passerelle constitue une procédure réglementaire par laquelle un élève dispose de la possibilité de changer de voie en cours de cycle.

Trois types de passerelles sont envisageables :

- de la 2<sup>de</sup> GT ou de la 1<sup>re</sup> Générale ou Technologique vers la 1<sup>re</sup> Pro
- de la 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup> Pro vers une 1<sup>re</sup> générale ou technologique
- de la 2<sup>de</sup> Pro vers T CAP

	Affectation Rentrée 2014	
	Demandes	Affectés
de 2GT vers 1re pro	280	111
de 1GT vers 1re pro		17
de la voie GT vers la voie pro	233 autorisées	128
de 2de pro vers 1re GT	45	23
de 1re pro vers 1re GT		3
de la voie pro vers la voie GT	29 autorisées	26
de 2de pro vers T CAP	5	4
Total passerelles	267	158